

**VILLE DE MONTBARD**  
**B.P. 90**  
**21506 MONTBARD CEDEX**  
**Tél. 03.80.92.01.34**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 6 décembre par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 12 décembre 2024 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

**Présents** : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Mireille POIRROTTE, Thierry MOUGEOT, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Céline AUBLIN, Patricia PARISSÉ, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Martial VINCENT à Laurence PORTE, Dominique ALAINE à Danielle MATHIOT, Jordan LE CARO à Maryse NADALIN, Fabien DEBENATH à Aurélio RIBEIRO, Jean-Pierre RIFLER à Marc GALZENATI

**Absents** : Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Bruno DIANO, Maryline DECOURSIERE

**2024.97 – Engagement pour une extension du réseau eau potable en faveur de la commune de Crépand**

*Rapporteur : Madame le Maire*

**Considérant :**

- le projet du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or (SDIS 21) de construire à Montbard une nouvelle caserne de sapeurs-pompiers du groupement territorial nord ;
- la délibération de la Communauté de Communes du Montbardois en date du 30 mai 2023 pour l'acquisition d'une partie d'un terrain situé Champs de Corcelotte en vue de ce projet ;
- la nécessité de prévoir des travaux d'extension de réseaux dans le cadre de cette nouvelle construction ;
- le souhait de la commune de Crépand de pouvoir raccorder au réseau public en eau potable et en défense extérieure contre l'incendie la ferme de Courtangis située sur le territoire de la commune de Crépand et que le raccordement de cette ferme doit passer par le territoire de la commune de Montbard ;
- que la prise en charge du coût de l'extension du réseau public d'eau réalisée à l'initiative d'une commune pour desservir un immeuble incombe à cette collectivité ;
- la délibération du conseil municipal de Montbard en date du 29 juin 2023 donnant un accord de principe sur la création d'une extension du réseau eau potable jusqu'à la ferme de Courtangis ;

**Considérant** que les consorts DESPLANTES, au moment de la signature de l'acte de transfert de propriété avec la Communauté de Communes du Montbardois, ont souhaité un engagement de la Ville de Montbard de réaliser les travaux avant la fin de l'année 2025 et souhaitent le versement d'une indemnité de 150€ par jour de retard si l'alimentation en eau potable n'est pas réalisée avant cette date ;

**Considérant** que la consultation des entreprises est réalisée et que le début des travaux est programmé début 2025 ;

**Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **accepte** que les travaux de réalisation d'un réseau eau potable desservant la ferme de Courtangis sur la commune de Crépand soient effectués avant le 31 décembre 2025 et qu'en cas de retard, une indemnité de 150€ par jour de retard soit versée aux consorts DESPLANTES.
- **rappelle** que les travaux réalisés pour cette alimentation en eau potable seront pris en charge financièrement par la commune de Crépand pour la partie située après le projet du SDIS ;
- **mandate** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.